

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'analyse des risques d'incendie dans les installations nucléaires



Code : CI2170

Durée : 4 jours (21 heures)

Lieu : Fontenay-aux-Roses (92)

Nombre de stagiaires :
20 maximum

Tarif : nous contacter
(Déjeuner inclus
dans la prestation)

La formation est ouverte
aux personnes en situation
de handicap

Public

- Ingénieurs et techniciens opérant dans les installations nucléaires concernés par l'analyse et la maîtrise du risque incendie ;
- Ingénieurs de bureaux d'études en sûreté nucléaire.
- Professionnels ayant une connaissance des bases en sûreté nucléaire et en risques radiologiques.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé.

Contact :

formationsfrance@asnr.fr

Pour vous inscrire :

<https://academy.asnr.fr/>

Objectifs

Cette formation permettra aux stagiaires :

- **d'avoir une vision intégrée des risques d'incendie incluant l'impact sur les composantes essentielles de la sûreté des installations (impacts sur les fonctions de sûreté, la radioprotection, les rejets et l'environnement) ;**
- **de disposer des connaissances sur les risques liés à l'incendie ainsi que des méthodes d'analyse de ce risque.**

Attendus de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire saura :

- **Évaluer de manière intégrée les risques d'incendie** en incluant l'impact sur les composantes essentielles de la sûreté des installations,
- **Identifier les référentiels** applicables,
- **Identifier les écarts** par rapport aux dispositions réglementaires,
- **Proposer une démarche d'analyse** de sûreté au regard du risque d'incendie,
- **Proposer les mesures correctives** ou compensatoires.

Moyens pédagogiques et techniques

Exposés, mises en situation, présentations d'exemples concrets, exercices pratiques.

Contexte réglementaire

- Arrêté du 20 mars 2014 portant homologation de la décision n° 2014-DC-0417 de l'ASN du 28 janvier 2014 relative aux règles applicables aux INB pour la maîtrise des risques liés à l'incendie ;
- Arrêté INBS du 26 septembre 2007 ;
- Loi TSN (codifiée dans le code de l'environnement) – article L.591-1.

Yannick Ormieres est adjoint au responsable du service des agressions internes et des risques industriels au sein de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR).

Depuis une vingtaine d'années, il traite de la thématique incendie au regard de la sûreté nucléaire. Dans ce cadre, il appréhende l'ensemble des installations nucléaires françaises et participe à la rédaction de documents techniques ou réglementaires sur la sûreté.

Il est également impliqué dans des activités de formation, de recherche et d'échanges internationaux en lien avec les activités de ce service.

CONTENU DE LA FORMATION

Généralités et phénoménologie

Les enjeux de sûreté dans le nucléaire : les risques liés à l'incendie

Anatomie d'un incendie - Flashover et backdraft

Dispositions de protection contre l'incendie :

- Incendie et défense en profondeur
- Prévention des départs de feu
- Détection des départs de feu
- Les moyens d'extinction

Risques liés à l'incendie dans les installations nucléaires

Dispositions de protection contre l'incendie :

- La sectorisation incendie
- La gestion de la ventilation en cas d'incendie
- L'intervention en cas d'incendie

La documentation réglementaire et de référence pour l'incendie dans le domaine nucléaire.

La décision incendie de l'ASN

Programmes de recherche de l'ASNR dans le domaine de la protection incendie

Méthodes et moyens d'analyse du risque lié à l'incendie

Méthodologie d'analyse des risques d'incendie dans les installations nucléaires. Démarche ASNR

Outils de calcul dans le domaine de l'incendie

Évaluation des conséquences radiologiques d'un incendie

Utilisation des outils de calcul dans l'expertise

Documentation fournie :

Un document de synthèse des informations dispensées, les copies de documents réglementaires ainsi que les recueils des différentes présentations sont remis aux participants.

Évaluation :

Une évaluation des apprentissages est réalisée par un contrôle des connaissances sous forme écrite (QCM). Un certificat de réalisation est délivré à l'issue du parcours de formation.